

DECISION N°: 224.11.2022

OBJET : CONTRAT AVEC LA SOCIETE KONICA MINOLTA – Contrat de vente d'un équipement pour l'acquisition et la maintenance d'une imprimante pour le service communication

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU la proposition de contrat de la société KONICA MINOLTA relatives à un contrat de vente d'un équipement pour le service communication.

CONSIDERANT qu'il convient de passer un contrat pour l'acquisition et la maintenance d'une imprimante pour le service communication. Afin de remplacer l'équipement existant devenu obsolète.

Article 1 :

DECIDE de signer le contrat d'acquisition et de maintenance avec la société KONICA MINOLTA sise 365, Route de Saint Germain - 78420 CARRIERES SUR SEINE relatives à un contrat pour l'acquisition et la maintenance d'une imprimante pour le service communication.

Article 2 :

Ledit contrat prendra effet à compter de la date de livraison et installation copieur pour une période de 12 mois.

Article 3 :

DIT que la dépense totale résultant dudit contrat pour les 12 mois sera ainsi décomposée :
Montant d'acquisition 15 300€ HT soit 18 360 € TTC.

Et pour la maintenance :

Un prix à la page monochrome de 0.00300€ HT soit 0.00360€ TTC

Un prix à la page couleur de 0.02900€ HT soit 0.03480€ TTC

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022 et 2023.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le **10 NOV. 2022**



Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE

KONICA MINOLTA

**CONTRAT KONICA MINOLTA
GLOBAL SERVICES**

Contrat n°2022358802

Responsable du compte client : TELEVENTE (7IT) - DE LA CORBIERE PIERRE



1. CONDITIONS PARTICULIÈRES

1.1- DÉSIGNATION DES PARTIES

Entre, le Client,

Entité facturée des produits (1) :

SIREN : 219504768

Raison Sociale : MAIRIE DE OSNY

Complément : CHATEAU DE GROUCHY

Adresse : RUE WILLIAM THORNLEY

Code Postal : 95520

Ville : OSNY

Boîte Postale :

Entité facturée du contrat de maintenance des produits (2) :

SIREN : 219504768

Raison Sociale : MAIRIE DE OSNY

Complément : CHATEAU DE GROUCHY

Adresse : RUE WILLIAM THORNLEY

Code Postal : 95520

Ville : OSNY

Boîte Postale :

Entités destinataires des livraisons et contacts :

Liste en annexe

Et KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS FRANCE,

Siège social

365, Route de Saint Germain - 78420 CARRIERES SUR SEINE

Web : www.konicaminolta.fr

S.A.S au capital de 46 290 375 € - RCS Versailles B 302 695 614 - APE 4666Z - TVA FR 14 302 695 614

RELATION CLIENT

0825 120 123
0-118 7112 1000
0800 3 00 00 000 000

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022
Affichage : 10/11/2022

1.2 - DESIGNATION DES PRODUITS ET TARIFICATION

N°	TYPE	DESIGNATION ou N° d'équipement et compteurs si produit déjà en place	Quantité	Financé	PRIX DE VENTE
1	Neuf	Accurio Print C750i Flux			
		- 9960FSKITIC420B Contrôleur Fiery IC420+Kit VI516	1		
		- 9967009686 Fiery Impose-Compose (no Acrobat/Pit.)	1		
		- 9960FDMESGCA3 Livraison/installation Grands Comptes A3	1		
		- 9960FSAP750IFA Configuration de base AccurioPrint C750i Flux	1		
		- 9960FDDEPLOITEC1DJ Technicien Déploiement 1/2 journée	1		
		- 9960FS539SDRU519 Module de finition externe FS539SD + Unité relais RU519	1		
		- 9960FDPEMFIERYOFC Prise en main Fiery Office sur site	1		

Prix de vente total H.T.	€ 15 300,00
T.V.A (20%)	€ 3 060,00
Prix de vente total T.T.C.	€ 18 360,00

WORKPLACE HUB, ABONNEMENTS & SOLUTIONS SaaS	PRIX UNITAIRE H.T.	QUANTITE	TOTAL PRIX H.T.	DUREE	PERIODICITE DE FACTURATION
-					
	FORFAITS UNITAIRES HORS TAXES FACTURÉS	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL	

Gestion des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

- KMBSF assure la reprise des DEEE et leur valorisation en facturant le Client au tarif en vigueur lorsque le poids des déchets est inférieur à 500 kg. Au-dessus de ce seuil, la collecte et la valorisation sont prises en charge par KMBSF.
- KMBSF transfère la reprise et la valorisation au Client, qui souhaiterait assurer l'opération de collecte et de valorisation par ses soins

1.3 - CONDITIONS DE FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT DES PRODUITS

Dématérialisation des factures qui seront envoyées sur l'adresse générique : n.cazottes@ville-osny.fr

Mode de règlement

Mandat administratif

Conditions de règlement

En cas de vente :

Acompte de : 0,00 €

Payé par : Mandat administratif

Modalités de règlement : MANDAT ADMINISTRATIF 30 JOURS DATE DE FACTURE

Accusé certifié exécutoire

1.4 - CONTRAT DE MAINTENANCE

Réception par le prelet : 10/11/2022

Affichage : 10/11/2022

1.4.1 - Maintenance Produits

Produit	Nombre de pages engagées mensuellement	Pages monochrome		Pages couleur		Excelcio
		Montant mensuel forfaitaire minimum, incluant le nb de pages engagées	Prix à la page ou prix à la page sup. si engagement	Montant mensuel forfaitaire minimum, incluant le nb de pages engagées	Prix à la page ou prix à la page sup. si engagement	
1 Accurio Print C750i Flux			0,00300 €HT			0,02900 €HT

1.4.2 - Maintenance Imprimantes, Fax et Logiciels

Produit	Quantité	Désignation	Montants	Durée
---------	----------	-------------	----------	-------

1.4.3 - Choix du type de connexion

Pour chaque produit compatible, un des sept choix de connexion ci-dessous doit être coché :

Produit	Quantité	SBE	ARCHANGE				Printfleet	Pas de connexion
			Webdav	Email Simplex	Fax	Modem GPRS		
Accurio Print C750i Flux	1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

Attention : Pour la gamme A4 compatible Archange, seule la connexion WebDAV est disponible et pour la gamme Production Printing, la connexion Fax n'est pas disponible.

Si la case "Pas de connexion" est cochée, cela signifie que le service Archange ne pourra être assuré. La connexion permet, entre autres, la remontée automatique des compteurs des Produits.

Il est de la responsabilité du client de rendre le relevé des compteurs via ces connexions accessible.

1.5 - CONDITIONS DE FACTURATION ET DE REGLEMENT DE LA MAINTENANCE

Conditions de facturation

Mode de paiement : Mandat administratif

Durée du contrat : 12 mois

Périodicité de facturation et de relevé compteurs : trimestrielle

Terme du paiement : Echu

Dématérialisation des factures qui seront envoyées sur l'adresse générique : n.cazottes@ville-osny.fr

Conditions de règlement

Modalités de règlement : MANDAT ADMINISTRATIF 30 JOURS DATE DE FACTURE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

Affichage : 10/11/2022

1.6.1 Enlèvement d'anciens produits

1.6 - INDEMNITES DE RESILIATION D'ANCIENS CONTRATS, REPRISE D'ANCIENS PRODUITS ET GRATUITES

Marque	Modèle	Numéro d'équipement	Motif d'enlèvement
Konica Minolta	bizhub PRO C754e	1820605512	Reprise sans suite comptable

En cas de reprise de matériel sans valorisation de celui-ci, le Client transfère la propriété dudit matériel par le présent contrat.

1.7 - AUTRES DISPOSITIONS ET EVENTUELLES DEROGATIONS AUX CONDITIONS GENERALES

La date de début de contrat correspond à date de livraison et installation copieur.

1.8 - COMMUNICATION

Le Client autorise Konica Minolta à le citer en tant que Client Konica Minolta à titre gracieux, pour toute communication interne ou externe.

1.9 - DONNEES PERSONNELLES

1.9.1 Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, le Client sous traite les opérations de traitement de données personnelles dont il est responsable, auprès de KMBSF qui peut également être, à défaut d'instruction du Client, amenée à effectuer des opérations de traitement de données personnelles en qualité de responsable de traitement pour la gestion de sa relation client.

Les Parties déterminent à l'annexe intitulée « Description des traitements de données personnelles » au présent contrat, les finalités du traitement, la nature des traitements, les personnes concernées, les données traitées, les destinataires des données, le transfert des données et la durée de conservation des données. Conformément au règlement 2016/679 du 27 avril 2016, les données personnelles sont uniquement utilisées par KMBSF pour répondre à toute question et fournir des renseignements supplémentaires pour l'exécution du présent contrat. Ces données sont destinées aux services commerciaux et administratifs en charge de la gestion de la relation client. Le Client est informé que les données personnelles pourront être transmises, dans l'Union Européenne, à des sous-traitants de KMBSF pour l'exécution de tâches se rapportant directement aux finalités décrites à l'annexe précitée et aux sociétés du groupe KONICA MINOLTA en cas de mise en commun de moyens notamment informatiques mais qu'elles ne seront pas cédées à d'autres tiers.

1.9.2 Le Client accepte que les données personnelles traitées dans le cadre de l'exécution du présent contrat soient destinées au service marketing et commercial à des fins de prospection, pour recevoir, par tous moyens, des informations sur les activités de KMBSF, des présentations de produits et des invitations à des événements. Le Client dispose d'un droit de retrait du consentement pour ces finalités au moyen d'un lien de désabonnement intégré dans toutes les communications qui lui seront adressées par KMBSF ou en écrivant à l'adresse rgpd@konicaminolta.fr. Le Client fait son affaire personnelle de porter à la connaissance de ses salariés que des données personnelles peuvent être collectées par KMBSF. Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles en vigueur, le salarié du Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit de limitation du traitement et d'un droit d'opposition. Le salarié du Client dispose également du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données personnelles après son décès et ce auprès d'un tiers de confiance, certifié et chargé de faire respecter la volonté du défunt, conformément aux exigences du cadre juridique applicable. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier électronique à l'adresse rgpd@konicaminolta.fr. En cas de réclamation portant sur ses droits, le salarié peut saisir le Délégué à la protection des données personnelles de KMBSF à l'adresse suivante rgpd@konicaminolta.fr. Le salarié du Client a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Le Client accepte que les données personnelles puissent être transmises, dans l'Union Européenne, à des partenaires de KMBSF à des fins de prospection commerciale.

1.9.3 Pour les finalités indiquées aux articles 1.9.1. et 1.9.2., conformément au règlement 2016/679 du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de retrait du consentement et, si la technique le permet, de portabilité relativement à l'ensemble des données personnelles. Ces droits ainsi que toutes questions peuvent être exercés par mail à l'adresse suivante rgpd@konicaminolta.fr ou par courrier à l'adresse suivante « DPCM / KONICA MINOLTA - 365 route de Saint Germain - 78420 Carrières sur Seine » accompagnée d'une copie d'un titre d'identité signé. Le DPO Europe du Groupe KONICA MINOLTA est Madame Frederike REHKER. Le Client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle en charge du respect de la réglementation sur la protection des données personnelles sise 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

1.9.4 Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales du présent contrat relatives à la protection des données personnelles (article 2.1.17) figurant sur le site internet de KMBSF, www.konicaminolta.fr, à l'onglet « CONDITIONS GENERALES ».

Le Client peut également y consulter des informations relatives à la Politique de protection des données personnelles aux onglets « PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES » et « POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ».

Accusé certifié exécutoire

1.10 - LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR PAR LE CLIENT

Réception par le préfet: 10/11/2022

Affichage: 10/11/2022

Afin de répondre aux obligations légales et réglementaires, notamment du Code Monétaire et Financier, sur la connaissance des clients et la prévention du blanchissement de capitaux, Konica Minolta Business Solutions France est tenue de disposer de certains documents concernant le Client en tant que bénéficiaire d'un financement locatif.

C'est pourquoi, le Client s'engage à communiquer à Konica Minolta Business Solutions France, dans les meilleurs délais, les documents nécessaires à l'exécution du présent contrat dont la liste figure en annexe au présent contrat.

Pour cela, Konica Minolta Business Solutions France met à la disposition du Client un portail sécurisé pour déposer ces documents dont l'adresse est : <http://leasedesk.konicaminolta.fr> avec des codes d'accès qui lui seront transmis (s'il ne possède pas encore de compte) par email à l'adresse suivante n.cazottes@ville-osny.fr. Dès la première connexion, le Client aura la possibilité de modifier son mot de passe afin d'en être le seul détenteur.

Le Client peut également adresser ces documents à Konica Minolta Business Solutions France par voie postale.

A défaut de réception des documents dans un délai de soixante (60) jours à compter de la signature du présent contrat, Konica Minolta Business Solutions France se réserve la possibilité de ne pas donner suite au présent contrat.

1.11 - CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AU PRESENT CONTRAT

Seules parmi les conditions générales listées ci-dessous, celles cochées dans la colonne de droite sont applicables au présent Contrat.

ARTICLES CONCERNES	
2.1 Conditions générales communes	✓
2.2 Conditions générales spécifiques à la vente des produits	✓
2.3 Conditions générales spécifiques à la location des produits	
2.4 Conditions générales spécifiques à la maintenance des produits	✓
2.5 Conditions générales spécifiques à la sous licence des logiciels	✓
2.6 Conditions générales spécifiques à la maintenance des logiciels	✓
2.7 Conditions générales spécifiques aux logiciels de stockage externalisé des données	✓
2.8 Conditions générales spécifiques au contrat de Service Box Evolution	
2.9 Conditions générales spécifiques au contrat de maintenance informatique	
2.10 Conditions générales spécifiques au contrat d'assistance utilisateur	
2.11 Conditions générales spécifiques à la prestation de sauvegarde externalisée	
2.12 Conditions générales spécifiques au contrat Cloud	
2.13 Conditions générales spécifiques aux services de fax externalisés en mode Cloud	
2.14 Conditions générales spécifiques aux services de coffre-fort électronique et de copie numérique fiable et de signature électronique	
2.15 Conditions générales spécifiques au Work Place Hub	
2.16 Conditions générales spécifiques aux Packs Services	
2.17 Conditions générales spécifiques aux prestations de services logicielles et/ou d'infrastructure hardware	
2.18 Conditions générales spécifiques au contrat de services de sécurité informatique	
2.19 Conditions générales spécifiques au contrat d'hébergement dédié	
2.20 Conditions générales spécifiques à la formation KAMPUS	
2.21 Conditions générales spécifiques au contrat de régie	
2.22 Conditions générales spécifiques au système de vidéo-solutions-services	
2.23 Conditions générales spécifiques à la maintenance du système de vidéo-solutions-services	
2.24 Conditions générales spécifiques aux packs Bizhub Secure, Bizhub secure Ultimate et Bizhub Secure Platinum	
2.25 Conditions générales spécifiques aux services de Remote Monitoring et de maintenance préventive et curative	

095-219504768-20221110-224112022-AU

Accusé certifié exécutoire

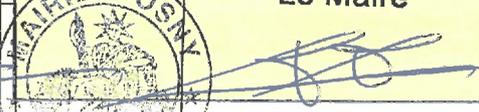
Paraphre du
Réception par le
client
Affichage : 10/11/2022

LE CLIENT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTE LES CONDITIONS GENERALES COMMUNES ET SPECIFIQUES COCHEES DANS LE TABLEAU DE L'ARTICLE 1.11 CI-DESSUS ET CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET KONICA MINOLTA FRANCE (<https://www.konicaminolta.fr/fr-fr/support/conditions-generales>) VERSION DU 01/04/2022 DONT LA CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE ET LA CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE.

- Le Client accepte que les données personnelles traitées dans le cadre de l'exécution du présent contrat soient destinées aux services marketing et commercial à des fins de prospection, pour recevoir, par tous moyens, des informations sur les activités de KMBSF, des présentations de produits et des invitations à des événements.
- Le Client accepte que les données personnelles puissent être transmises, dans l'Union Européenne, à des partenaires de KMBSF à des fins de prospection commerciale.

Madame/Monsieur _____ déclare sur l'honneur avoir qualité pour engager la Société _____ en sa qualité de _____

Fait en 2 exemplaires à : _____ Le : ___ / ___ / 20__

Pour le client facturé des produits (1)	Pour le client facturé du contrat de maintenance (2)	Pour KONICA MINOLTA
Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Fonction : _____	Fonction : _____	Fonction : _____
Email : _____	Email : _____	
Signature	Signature	Signature
Cachet du client Le Maire  JM. LEVESQUE	Cachet du client Le Maire  JM. LEVESQUE	Cachet KONICA MINOLTA

**ANNEXE DES ENTITES DESTINATAIRES DES LIVRAISONS ET/OU DE MAINTENANCE INFORMATIQUE
ET DES CONTACTS**

Contact de facturation des produits

Contact principal : CAZOTTES Nicolas
Téléphone : 0134254200
Email : n.cazottes@ville-osny.fr
Service :

Contact de facturation de la maintenance

Contact principal : CAZOTTES Nicolas
Téléphone : 0134254200
Email : n.cazottes@ville-osny.fr
Service :

Entité destinataire de livraison n° 1

- 1 Accurio Print C750i Flux -

SIREN : 219504768

Raison sociale : MAIRIE DE OSNY

Complément : CHATEAU DE GROUCHY

Adresse : RUE WILLIAM THORNLEY

Code Postal : 95520 **Ville :** OSNY

Horaires d'ouverture : 9h 17h

Service/Bureau : -

Etage : -

Date de livraison souhaitée : 10/10/2022 00:00:00

Contact principal : CAZOTTES Nicolas

Téléphone : 0134254200

Email : n.cazottes@ville-osny.fr

Service : -

ANNEXE DESCRIPTION TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, le Client sous traite les opérations de traitement de données personnelles (ci-après « DP ») dont il est responsable auprès de KMBSF qui peut également être, à défaut d'instruction du Client, amenée à effectuer des opérations de traitement de données personnelles en qualité de responsable de traitement.

Le traitement sous-traité a les caractéristiques suivantes déterminées par le Client en qualité de Responsable de traitement :

THEME	DESCRIPTION
Finalités	Les traitements de données personnelles sont réalisés pour : <ul style="list-style-type: none"> - étude de faisabilité technique, informatique et financière du dossier - étude des besoins du Client - rédaction et exécution du présent contrat (conformité, livraison, installation, maintenance, supervision à distance, recouvrement des créances, formation) - gestion de la relation contractuelle (enquêtes de satisfaction, réclamations) - Création d'un compte client et d'un tenant pour l'utilisation du service - si autres, ajouter ici :
Nature - Catégorie de traitement des données	Collecte, réception, conservation stockage, numérisation, archivage, communication, consultation, organisation, interconnexion, effacement, destruction et tout traitement nécessaire à la bonne exécution des prestations contractuelles. Autres
Description des catégories de personnes concernées	Client et employés du Client Si autres, ajouter ici :
Description des catégories de DP	Les données personnelles traitées sont les suivantes : nom, prénom, position, téléphone, adresse postale, adresse mail, adresse IP, login utilisateur, mot de passe, historique des impressions, carte d'identité, RIB, K-bis Si autres, ajouter ici :
Catégories de destinataires auxquels les données personnelles ont été ou seront communiquées	Konica Minolta Business Solutions Europe (Allemagne) Editeurs de logiciels (Union européenne) Si autres, ajouter ici :
Transferts de DP vers un pays tiers ou une organisation internationale à nommer	Union Européenne Si autres, ajouter ici :
Durée de conservation des DP	5 ans après le terme du présent contrat
Délégué à la protection des données personnelles	Le DPO EUROPE du groupe KONICA MINOLTA est Madame Frederike REHKER ; le contact en France est par mail « RGPD@konicaminolta.fr » ou par courrier « DPCM / KONICA MINOLTA - 365 route de Saint Germain - 78420 Carrières sur Seine » Email RGPD du Client : n.cazottes@ville-osny.fr



Le Maire

JM. LEVESQUE

Signature du Client



Signature KMBSF